

HAStK, Best. 155A (Gymnasial- und Stiftungsfonds Akten), A 355/1 (Akten über die Errichtung einer französischen Universität in Köln, 1808/09), S. 3–8.

Verwaltungskammer, vertreten durch Goswin von Heinsberg und Theodor Franz Thiriart, an den Präfekten, Gründe für die Einrichtung einer Kölner Universität, Köln, 22. März 1808.

Im März 1808 wurde per Dekret die Organisation der Université impériale geregelt. In Köln nahm man dies zum Anlass, zehn Jahre nach Schließung der alten Universität, für die Einrichtung einer Universität oder Akademie zu werben. Von der Lage der Stadt bis zum Charakter der Kölner Bevölkerung wurden alle Register gezogen, um sich von anderen Städten abzuheben, und man ließ die glorreiche Zeit der alten Universität, der Tochter der Pariser Universität, wieder aufleben.

Transkription: Elisabeth Schläwe

S. 3

No 2

Motifs accessoires en faveur de la Ville
de Cologne proposée comme siège d'une Université
ou d'une Academie.

La ville de Cologne située
dans une vaste et riante plaine au
bord du Rhin, outre l'agrement
du site, jouit de l'air le plus pur et le
plus sain.

Elle est à peu près à égale distance
de Strasbourg et de Leyde, c'est à
dire qu'elle peut être regardée comme
le point intermédiaire de ces deux
Universités éloignées l'une de l'autre
de 175 lieues.

Depuis la décadence de celle de
Duisbourg, les universités de
l'Allemagne les plus rapprochées

des frontières de France sur le bas
Rhin sont Jena Halle & Göttingue.
La plus proche à partir des frontières
vers l'intérieur est celle de Paris.
La ville de Cologne formeroit
donc le centre d'un cercle de plus de
500 lieues, décrit par les établissemens
littéraires les plus renommés de la
France et de l'Allemagne.
On conçoit que la population d'[une]
étendue aussi considerable de terr[oirs]
feroit refluer un grand nombre
d'étudians à Cologne, en supposant
même que chacun de ces établisse[mens]

S. 4

conservât un rayon relatif et proportionné
d'influence.
Cologne est encore le centre
de l'industrie et du commerce pour
la même étendue de pays; ses relations
avec chacun d'eux sont immediates,
directes, promptes, commodes et
peut-être les moins dispendieuses
de l'Europe; les grandes routes de
tous ces pays y aboutissent, des
messageries et le cours de postes facilitent
à tous egards les communications
entre les parens et les élèves; des maisons

de banque solides, respectables et loyales
dans leur manière d'operer assurent
les remises d'argent en epargnant
aux étudiants des frais considerables
et des emprunts onereux qui dans
les autre Universités denuées de ces
avantages locaux alimentent presque toujours
l'usure et la mauvaise foi.

Le sol de Cologne est fertile;
il produit de bons legumes,
des fruits delicieux. La prise et la Campine
lui fournissent une bonne viande et
de l'excellent beurre. Le seigle et
le froment y sont d'une bonne qualité tellement superieure
à celle des autres contrées de l'Europe, qu'elle eut parti entierement
recherchées & se paye toujours à un taux plus fort dans les marchés de la Hollande.

Le grand nombre des proprietaires
et cultivateurs de cette ville et des
environs y entretiennent une heureuse
concurrence, qui y rendent ces denrées
et le pain à des prix très moderés.

S. 5

Les marchés sont toujours bien fournis
en poissons et en volailles; bref, les
comestibles ne sont nulle part en
plus d'abondance et à meilleur compte.

On trouve à Cologne des pensions
entières, à 240, à 300, à 450 et à 600 francs

on y a la demi pension à 130, 180, 210
et 240 francs et en général ceux des habitans
qui font consister en partie
leur moyen de subsistance
à loger et nourrir des étudiants,
s'accomodent de conditions très raisonnables.

Tous ces avantages ne se
rencontrent ni à Strasbourg, ni à
Mayence, ni à Coblentz ni même
à Bonn.

L'ancienne Université de Cologne
qui se glorifioit du titre de fille de
l'Université de Paris, a soutenu et
justifié sa réputation pendant près
de cinq siècles; elle a produit de
grands hommes (voir le dictionnaire des
Bayle) et n'a pas peu contribué
par son influence littéraire, la
richesse et l'étendue de ses ressources
à la civilisation de l'Europe.

On comptoit généralement près
de 2,000 étudiants qui frequentaient
ses Colleges et ses quatre facultés;
elle n'as pas dechu de son ancienne
gloire et n'a succombé qu'à la violence.
Malgré les coups terribles que lui ont
porté la révolution et la guerre, et
independamment des nouvelles et
salutaires institutions qui ont rempla[cé]

cette Université, Cologne conserve

S. 6–8

encore des moyens et offre plus qu'aucune autre ville de France des ressources pour faire renaître et illustrer ce monument de son antique splendeur!

Elle possède deux écoles secondaires bien organisées, un Jardin botanique, une bibliothèque assez riche, un cabinet de Physique peu commun, un hôpital bien fondé et adapté autant à l'étude de la médecine et de la chirurgie qu'à la guérison et au secours de l'humanité souffrante; à ces avantages elle va bientôt réunir un hospice de Maternité. Il y a un Tribunal de première instance et un Tribunal de commerce, ainsi que d'habiles jurisconsultes, où les élèves en droit trouveroient des modèles à suivre et des occasions multipliées d'exercer leurs connaissances et leurs talents. Un séminaire richement doté, à la tête duquel se trouve un savant ecclésiastique dont l'érudition égale la piété, offre pour la Théologie et la formation des futurs ministres du culte un établissement qui, sans autre aide ni secours, peut produire les résultats les plus efficaces. Enfin, Cologne peut se vanter d'avoir dans son sein des hommes éclairés et mêmes célèbres dans tous les genres de sciences.

Elle a pour le placement des différentes chaires, pour le logement des professeurs, des bâtiments vastes, en partie ruinés, il est vrai, mais dont la restauration n'exigeroit pas une dépense excessive.

Mais un des avantages réels, le plus propre à provoquer l'émulation à récompenser le mérite, à soulager les familles et à encourager les enfants qui se vouent à l'étude, sont les bourses. Quoique par les titres de leurs fondations, attachées à l'administration des écoles secondaires, elles renferment cependant plusieurs dispositions en faveur des étudiants en philosophie, en droit, en médecine et en théologie.

Il y a même de ces bourses expressément stipulées exclusivement pour l'étude de ces sciences à Cologne, et dont les titulaires ne peuvent jouir, faute de trouver dans cette ville des écoles qui leur soient consacrées.

D'ailleurs les habitants de Cologne sont d'un caractère doux, hospitalier et obligeants; ils sont religieux sans bigoterie; les mœurs y sont respectées par dessus toutes choses; l'immoralité et l'inconduite sont les seules taches de réprobation dans les sociétés honnêtes, où les personnes d'une vie irréprochable et munies de qualités distinctives d'une bonne éducation, sont toujours admises sans cérémonie comme sans distinction de rang et de richesses.

Nous nous dispenserons, Monsieur le Préfet, de déduire les conséquences qui découlent naturellement des considérations que nous venons de Vous exposer sommairement; Vous saurez les saisir et les apprécier, Vous jugerez en suite si elles sont de nature à militer en faveur de l'établissement d'une Université ou d'une Académie à Cologne et s'il est une autre

Ville, qui puisse, sous les rapports d'utilité et des effets et qu'on s'en promet concourir à
autant de titres avec elle, pour l'obtention de ce nouveau bienfait

de Sa Majesté Impériale & Royale.

Cologne, le 22 Mars 1808

Signé:

Le Directeur

de l'école de second degré

Heinsberg

Le Procureur-

gérant

Thiriart